



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N°73 du 1 juillet 2015

Demande d'exemption de restriction de circulation en ville pour les véhicules en CGC

Chers Amis,

Pour faire suite au flash'info FFVE N°71 du 11 mai 2015 sur les futures restrictions de circulation en ville, nous avons été reçus avec Laurent HERIOU à la Mairie de Paris par le Directeur Général de la Circulation et de la Voirie en charge de la mise en application du dossier, puis avons accueilli ensuite une délégation de la Préfecture de Police envoyée par le Préfet dans nos locaux de Boulogne.

Nous en avons profité pour remettre le rapport d'enquête FFVE /FIVA de février 2015, photographie du mouvement des véhicules de collection en France.

Quelques chiffres extraits de la synthèse page 8 : CA 4 Milliards € (3 Mds en 2007), 20 000 emplois (15 000 en 2007), 800 000 véhicules (1,5%) du parc, - de 1000 km/an, 230 000 collectionneurs, 250 000 nuitées hors domicile.

Il se confirme que la seule demande d'exemption qui serait recevable pour l'instant concerne les véhicules en carte grise de collection CGC, et ce hors circulation alternée, que nous nous devons de respecter comme chaque citoyen.

Il nous a été demandé de communiquer le parc des CGC concerné dans la base de données FFVE depuis le début des attestations, soit 1984, tant au niveau national que sur Paris, ce qui constitue un résultat sur 30 ans à fin 2014.

En national : 177 724 véhicules en CGC sur 800 000 véhicules de collection (22%), donc 622 276 en carte grise normale CGN (78%). Sur Paris : 5102 véhicules en CGC, soit – de 3% du parc national en CGC.

Le parc des véhicules en CGC est essentiellement constitué de véhicules à essence, et la part du diesel est minime. En national 11 493 véhicules en Gazole (GO) sur 177 724 (6,4%), et 85 sur 5102 à Paris (1,6%).

Enfin, depuis 2008, la moyenne des attestations FFVE par an est stable, 10 350 au total dont 325 sur Paris.

Nous avons rappelé qu'on ne peut pas exercer d'activité professionnelle avec un véhicule en CGC, mais qu'on peut être obligé de faire faire un entretien, une réparation, ou encore un contrôle technique pendant la semaine quand ce n'est pas possible le week-end. De même, dans le cadre des commémorations, on doit pouvoir partir un jeudi ou un vendredi et revenir le lundi par exemple, pour éviter les embouteillages que n'apprécient guère nos mécaniques.

Le dossier a donc été formalisé et officiellement envoyé avec ces données chiffrées auprès de la Mairie de Paris, de la Préfecture de Police et du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), Efficacité énergétique et qualité de l'Air, qui sera en charge de la rédaction des textes d'application.

Nous communiquerons dès que nous saurons si notre requête a été acceptée – ou non. Du résultat dépendront les actions que nous pourrions être amenés à décider.

Nous restons disposés pour conseiller les clubs Youngtimers qui accéderont au statut de véhicules de collection dès leurs 30 ans d'âge, et qui seront alors éligibles pour une attestation FFVE en vue d'obtenir une CGC.

Bien cordialement,
Valy GIRON
Président

*Le Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...
Egalement sur www.ffve.org rubrique Publications Actualités*